

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Villenauxe-la-Grande

SEANCE DU 01 JUIN 2018

Date de la convocation : 28 mai 2018

Date d'affichage : 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le un juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Paul BUJAR, maire.

Présents : Catherine ABT, Paul BUJAR, François COLIN, Valérie DONGO, Eddie FRANCOIS, Bernadette GARNIER, Elise GRAMMAIRE, Alain GUERIN, Francis GUILLOT, Nicole JOZY, Nicole LEGRAS, Sylvie LEREDOTTE, Jean Yves MATHIAS, Christian POIRETTE, Jean Louis WAIBEL

Représentés : Damien GUERINOT par Jean Yves MATHIAS, Patrice JOSSET par Bernadette GARNIER, Bernard LAMORIL par Jean Louis WAIBEL, Jean Claude ROUSSEL par Paul BUJAR, Vincent SERRIER par Elise GRAMMAIRE

Absents : Barbara CARPANESE

Secrétaire : Madame Bernadette GARNIER

En ouverture de séance, après avoir procédé à l'appel des membres convoqués, M. le Maire a fait part des modifications touchant l'ordre du jour. En particulier, les dossiers relatifs à la convention entre la commune de VILLENAUXE LA GRANDE et l'Office de tourisme du Nogentais et celui traitant des conditions d'accueil du Dr GOIAN appelé à remplacer le Dr LAMORIL. D'autre part, il a été ajouté le financement du feu d'artifice. Ces modifications n'ont pas fait l'objet de remarques particulières.

M. le Maire a soumis à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de séance du 11 avril 2018 qui a été adopté à l'unanimité.

Adoption des rapports annuels des services Eau et Assainissement

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+5	20	0	0	0

Carole POUILLOT, responsable a présenté ses conclusions sur les résultats techniques et financiers des services municipaux pour l'exercice 2017.

Globalement, les résultats enregistrés sont satisfaisants. Carole POUILLOT a, cependant, mis l'accent sur certains points à améliorer pour garantir, dans le temps, un service de qualité à l'intention des usagers. (réduction de la perte entre les volumes pompés et les volumes facturés, amélioration du traitement des boues, recherche pour une réduction des coûts du traitement, mesures à envisager pour limiter les impayés entre autres problèmes qui se posent).

M. MATHIAS et Carole POUILLOT ont répondu à des interrogations sur le fonctionnement des services en question.

Les rapports présentés ont été adoptés à l'unanimité.

Remplacement des tatamis de judo dans la salle de sports "Les Prés du Château"

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+5	20	0	0	0

Il a été soumis à l'assemblée une proposition d'achat de tatamis pour répondre aux besoins de la section JUDO soit une dépense de 6 549.11 €.

Adopté.

Acquisition de matériels pour les services techniques

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+5	20	0	0	0

M. MATHIAS a fait part à l'assemblée des besoins des services techniques municipaux. Il propose l'acquisition d'une machine à désherber les caniveaux pour un montant de 5 160 € et d'un compresseur estimé à 1 002 €.

M. GUILLOT a demandé des explications sur le fonctionnement des matériels. M. MATHIAS a apporté des précisions faisant valoir que la machine à désherber se substituera aux traitements chimiques dont l'utilisation est proscrite. Les produits de substitution agréés étant onéreux.

L'acquisition des matériels a été adoptée à l'unanimité.

Remplacement de la porte d'entrée de la salle de sports "Les Prés du Château"

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+5	20	0	0	0

M. MATHIAS a fait valoir la nécessité de changer la porte endommagée de la salle de sports pour un coût de 6 197.50 € par l'entreprise GENI FER. Cette opération sera l'occasion de mettre en conformité l'entrée de la salle pour les personnes handicapées.
Adopté

Réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+5	20	0	0	0

Ce projet devra répondre aux obligations faites aux communes de faciliter à tous publics leurs installations. Ce plan permettra d'inclure dans les projets à venir les mesures préconisées. La réalisation de cette étude sera exigible pour l'attribution des subventions auxquelles pourra prétendre la commune.
Adopté

Attribution des subventions aux Associations

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+5	20	0	0	0

Mme GARNIER a présenté les différentes demandes des associations.
Mme LEREDOTTE s'est interrogée sur les raisons de la non attribution d'une subvention à l'association des NOUNOUS & Co. M. BUJAR a répondu que la commune n'avait pas vocation à subventionner une entreprise professionnelle.
M. GUILLOT a demandé des explications sur l'attribution (moindre) de la subvention accordée à la FRATERNELLE par rapport à la demande initiale.
Mme GRAMMAIRE a répondu que la FRATERNELLE ne dispensait pas de cours de guitare et par conséquent, la commune n'avait pas à participer au financement de ce genre d'instrument.

Mme ABT a répondu que l'argument n'était pas recevable dans la mesure où la demande répondait à un besoin pour l'Harmonie.

M. le Maire estimant, pour sa part, que la FRATERNELLE ne pouvait pas bénéficier, chaque année d'une subvention exceptionnelle. Que la commune devait réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Adopté.

Participation aux frais de scolarité des communes extérieures

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

Mme GRAMMAIRE a proposé que soient légèrement augmentées les participations par rapport à l'année 2017 (+ 5 € par enfant).

Adopté.

Organisation du centre aéré de juillet

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	17	0	3	0

Mme GRAMMAIRE a présenté, succinctement, l'organisation du centre aéré qui sera placé sous la direction de Jérôme VALADIER, les activités proposées en fonction des catégories d'âge, les coûts à supporter par les familles.

M. WAIBEL a fait remarquer que le tarif proposé pour les camps, s'il était identique à celui de 2017, représentait dans la réalité une augmentation sensible pour les familles (séjour de 2 jours au lieu de 5 ; pas de bons de vacances délivrés par la CAF pour ce type de séjour).

M. GUERIN a fait remarquer que les aides concernaient un public assisté.

MM. WAIBEL et COLIN se sont abstenus.

Adhésion au service "RGPD" (Règlement Général sur la Protection des Données) du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+5	20	0	0	0

Ce service a pour but d'assurer la sécurité des données à caractère personnel. La commune de VILLENAUXE n'étant pas en mesure d'assurer, seule, cette obligation, il est proposé d'adhérer à

l'organisation mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe et Moselle disposant de moyens adaptés pour être en conformité avec la réglementation européenne et nationale.
Adopté.

10 - Acquisition du feu d'artifice du 14 juillet

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+5	18	2	0	0


M. MATHIAS propose l'achat d'un feu d'artifice, pour célébrer la fête nationale, pour un montant de 5 000 €.

M. WAIBEL vote contre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h50 .

Fait à VILLENAUXE LA GRANDE, les jours, mois et an susdits

La secrétaire de séance,



Le Maire,

